

LOCATION

BAREME NATIONAL

PRESTATIONS

HT

TTC

I - BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)

1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)

· Hors zones tendues et très tendues	6.67 €	8.00 €
· Zones tendues	8.33 €	10.00 €
· Zones très tendues	10.00 €	12.00 €

b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)

	2.50 €	3.00 €
--	--------	--------

2/ HONORAIRES PART PROPRIETAIRE (calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges par tranches cumulatives)

o De 0 à 2 483,00 €	9.63%	11.55%
o De 2 483,01 € à 2 500,00 €	9.33%	11.19%
o De 2 500,01 € à 2 744,00 €	8.87%	10.64%
o De 2 744,01 € à 3 659,00 €	8.39%	10.07%
o De 3 659,01 € à 4 573,00 €	7.93%	9.51%
o Plus de 4 573,00 €	7.39%	8.87%
Facturation minimum	115.00 €	138.00 €

NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au paragraphe I-1 du présent barème.

II - AUTRES BAUX

1/ LOCAUX D'HABITATION NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

> Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire) tels que définis au : paragraphe I-2

2/ BOX - PARKINGS - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)

> Honoraires de location et de rédaction d'actes 98.33 € 118.00 €

3/ BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à la charge de chacune des parties)

> Honoraires de location (sur le loyer annuel HT et HC)	30.00%	36.00%
> Honoraires de rédaction d'actes (sur le loyer annuel HT et HC)	7,00 %	8,40%
Facturation minimum pour tout loyer annuel inférieur à 10.000 €	700,00 €	840,00 €